

COVID 19 - FICHES PREVENTIONS SNECOREP

Nous connaissons une crise sanitaire impactant nos entreprises d'une manière sans précédent dans notre pays.

Afin que vous puissiez reprendre votre activité dans le respect des décisions édictées par le gouvernement, le SNECOREP est à vos côtés.

Le guide de préconisation sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19, validé par les pouvoirs publics a indiqué les mesures spécifiques permettant de reprendre nos activités d'une manière sécurisée.

Le SNECOREP, en partenariat avec la FNTF et l'OPPBTP, a décliné ce guide en fiches pratiques vous permettant de compléter vos DUER, PPSPS et autres protocoles d'interventions demandés par nos clients.

Nous tenons à vous rappeler que les mesures prises pour lutter contre le COVID 19 ne vont en aucun cas se substituer aux mesures de sécurité usuelles de vos activités.

Ces fiches sanitaires, tout comme le guide de l'OPPBTP, sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation.

Vous trouverez en pièces jointes ce guide et les fiches du SNECOREP à savoir :

- Fiche Métier 1 Travaux préparatoires en atelier.
- Fiche Métier 2 Installation sur site.
- Fiche Métier 3 Activités sur chantier.
- Fiche Métier 4 Repli du chantier.

Ces fiches s'appuient notamment sur des fiches transverses des CANALISATEURS ou ROUTES DE FRANCE dont vous trouverez les dernières mises à jour avec les liens suivants :

- https://canalisateurs-covid19.fr/wp-content/uploads/2020/04/Canalisateurs_Fichespr%C3%A9ventionCodiv19_ensemble_V2.pdf
- <https://www.routesdefrance.com/fiches-prevention-metiers-routes-de-france-covid-19-5607/>

Le guide de l'OPPBTP et nos fiches concernent la production, en atelier ou chantier. Pour tout ce qui se rapporte à l'organisation des bureaux, vous pouvez vous aider du document de l'OPPBTP sur le plan de continuité de l'activité joint.

Dans un second temps, nous vous demandons de nous faire des retours d'expériences si vous vous trouvez face à des situations de chantiers spécifiques qui nécessitent des éclaircissements ou des aménagements sur des procédures et qui nous amèneraient à écrire de nouvelles fiches spécifiques, que nous ferions valider par l'OPPBTP. N'hésitez surtout pas à revenir vers nous.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour toute information complémentaire.

Les gestes barrières à tout moment



Dans le cas où la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque de protection est obligatoire

1- Description synthétique des activités/situations

Figurent dans le périmètre de la présente fiche les principaux travaux suivants :

- Chargement et déchargement des marchandises,
- Préparation des commandes,
- Gestion des livraisons,
- Gestion de l'atelier,
- Réception des marchandises,
- Câblage des armoires,
- Découpage des tuyaux et matériaux,
- Soudure des tuyaux et matériaux.

Ne sont pas compris dans le périmètre de la présente fiche :


- Le transport du personnel de et vers les chantiers.

Autres fiches associées :

- La fiche FP01 de Canalisateurs pour le transport des personnels.

Le référent Covid-19 sera la ressource afin d'informer les salariés et veiller à l'application des consignes.

2- Évaluation des conditions de mise en œuvre du Guide sanitaire Covid 19 pour la Construction

 Selon les Professionnels réunis sous l'égide du SNECOREP, les activités objet de la présente fiche ont fait l'objet d'une évaluation du niveau des remédiations afin d'être réalisées aux conditions sanitaires essentielles. La présente fiche ne se substitue pas à l'analyse des risques de l'entreprise.

Appréciation générale du **niveau de difficulté d'adaptation** du ou **des modes opératoires** en référence au Guide BTP dans sa version du 10 avril 2020.

Les trois niveaux sont d'exigence égale quant aux préconisations du guide de l'OPPBTP. Ils se distinguent sur les modalités de mise en œuvre.

- **Niveau 1** : mesures avec adaptation des modes opératoires et de l'organisation.
- **Niveau 2** : mesures nécessitant des changements importants des modes opératoires et de l'organisation.
- **Niveau 3** : mesures exigent des changements majeurs des modes opératoires et de l'organisation.

Pour ce thème, la **couleur du niveau** est **VERTE (niveau 1)**.

Mesures barrières particulières à adopter pour satisfaire le référentiel sanitaire :

Général :

Sensibiliser tout le personnel aux consignes spécifiques au Covid-19.

Habillage / Déshabillage :

Se changer **idéalement un par un dans les vestiaires**, si présence de plusieurs personnes, utilisation du **marquage au sol** pour respecter les distances de sécurité.

Dans tous les cas, **indiquer le nombre de personnes maximum** pouvant être présents simultanément dans les vestiaires.

Accès Atelier :

Afficher de manière lisible **les gestes barrières** à respecter.

Prévoir et matérialiser les cheminements piétons permettant de conserver les distances de sécurité.

Pour toutes les activités ne nécessitant qu'un salarié :

- **Se laver les mains** à chaque prise de poste et changement de lieu d'activité.
- **Désinfecter** son **espace de travail** et son **matériel** (lingette, spray...) à chaque changement de poste ou toutes les 2 heures.
- **Se protéger les mains** (gants usuels ou gants jetables).
- **Évacuer les déchets souillés** dans les poubelles adéquates (et les refermer).

Pour toutes les activités nécessitant plus d'un salarié :

- Respecter les mesures précédentes.
- **Respecter la distanciation** (minimum 1 m entre salariés).
- **Matérialiser les distances de sécurité** au niveau de chaque poste de travail : Marquage au sol, barriérage, cônes, rubalise, etc...
- En cas d'impossibilité de conserver la distance de sécurité (port d'une charge lourde mais petite par exemple), le **port du masque et des lunettes** de protection est **obligatoire**.
- À la fin du travail:
 - **Désinfecter l'outillage commun** (nettoyer tout endroit où vous êtes susceptibles de poser les mains).
 - **Jeter les masques** dans la poubelle ou le container adéquat.
 - **Désinfecter les lunettes** de protection.

Réception commandes livraison :

- Prévoir les **livraisons à l'extérieur des locaux** avec interdiction d'y entrer.
- Définir une **zone de livraison matérialisée au sol**.
- Utiliser un **stylo personnel** pour validation du PV de réception, ou **désinfecter le matériel** en cas de signature numérique.
- **Se laver les mains avant et après l'échange de documents** (eau + savon ou gel hydro alcoolique en fonction de la configuration du site).



OPPBTP

Métier : Installations de pompes et travaux de pompage

Fiche n°
01

Thème : Activités en atelier

3- Ressources documentaires associées

Guide de préconisations de sécurité sanitaire dans la construction :

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Sante/Covid-19-mise-a-jour-des-preconisations-de-securite-sanitaire-dans-la-construction-au-sujet-des-masques>

Boite à outils :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Covid-19-Preconisations-de-securite-sanitaire-pour-les-chantiers-du-BTP/La-boite-a-outils-Covid-19>

Fiches établies dans le cadre du guide de préconisation Covid 19 par l'OPPBTP, dont notamment :

- Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP ;
- Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP ;
- Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP ;
- Porter secours à une personne blessée.

Modes opératoires des entreprises et éventuelles notes de service.

4- Liens avec les documents obligatoires et contractuels

Document Unique d'Évaluation des Risques.

5- Informations utiles

Fournitures spécifiques Covid-19 :

- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...).
- Spray désinfectant.



OPPBTP

Métier : Installations de pompes et travaux de pompage

Fiche n°
01

Thème : Activités en atelier

- Savon liquide ou solution hydroalcoolique.
- Essuie-mains jetables.
- Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».

Les gestes barrières à tout moment



Dans le cas où la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque de protection est obligatoire

1- Description synthétique des activités/situations

Figurent dans le périmètre de la présente fiche les principaux travaux suivants :

- Livraison, chargement et déchargement des marchandises.

Ne sont pas compris dans le périmètre de la présente fiche :

- Tout ce qui concerne la base-vie.

Autres fiches associées :

- Les fiches FP02, FP03 et FP04 de Canalisateurs, qui concernent la base-vie.

Le référent Covid-19 sera la ressource afin d'informer les salariés et veiller à l'application des consignes.

2- Évaluation des conditions de mise en œuvre du Guide sanitaire Covid 19 pour la Construction



Selon les Professionnels réunis sous l'égide du SNECOREP, les activités objet de la présente fiche ont fait l'objet d'une évaluation du niveau des remédiations afin d'être réalisées aux conditions sanitaires essentielles. La présente fiche ne se substitue pas à l'analyse des risques de l'entreprise.

Appréciation générale du **niveau de difficulté d'adaptation** du ou **des modes opératoires** en référence au Guide BTP dans sa version du 10 avril 2020.

Les trois niveaux sont d'exigence égale quant aux préconisations du guide de l'OPPBTP. Ils se distinguent sur les modalités de mise en œuvre.

- **Niveau 1** : mesures avec adaptation des modes opératoires et de l'organisation.
- **Niveau 2** : mesures nécessitant des changements importants des modes opératoires et de l'organisation.

- **Niveau 3** : mesures exigent des changements majeurs des modes opératoires et de l'organisation.

Pour ce thème, la couleur du niveau est VERTE (niveau 1).

Mesures barrières particulières à adopter pour satisfaire le référentiel sanitaire :

Général :

- **Sensibiliser tout le personnel** aux consignes spécifiques au Covid-19.

Pour toutes les activités ne nécessitant qu'un salarié :

- **Se laver les mains** à chaque prise de poste et changement de lieu d'activité.
- **Se protéger les mains** (gants usuels ou gants jetables).

Pour toutes les activités nécessitant plus d'un salarié :

- Respecter les mesures précédentes.
- **Respecter la distanciation** (minimum 1 m entre salariés).
- Effectuer un **barriérage** plus large pour permettre le respect de la distanciation.
- En cas d'impossibilité de conserver la distance de sécurité (port d'une charge lourde mais ne permettant pas de garder une distance de 1 m entre les opérateurs), le **port du masque et des lunettes** de protection est **obligatoire**.
- À la fin du travail :
 - **Jeter les masques** dans la poubelle ou le container adéquat.
 - **Désinfecter les lunettes** de protection.

Réception commandes livraison :

- Prévoir des **livraisons à l'extérieur de la zone d'activité** des salariés (barriérage) avec interdiction d'y entrer.
- Utiliser un **stylo personnel** pour validation du PV de réception, ou **désinfecter le matériel** en cas de signature numérique.
- **Se laver les mains avant et après l'échange de documents** (eau + savon ou gel hydro alcoolique en fonction de la configuration du site).



OPPBTP

Métier : Installations de pompes et travaux de pompage

Fiche n°
02

Thème : Installation sur site

3- Ressources documentaires associées

Guide de préconisations de sécurité sanitaire dans la construction :

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Sante/Covid-19-mise-a-jour-des-preconisations-de-securite-sanitaire-dans-la-construction-au-sujet-des-masques>

Boîte à outils :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Covid-19-Preconisations-de-securite-sanitaire-pour-les-chantiers-du-BTP/La-boite-a-outils-Covid-19>

Fiches établies dans le cadre du guide de préconisation Covid 19 par l'OPPBTP, dont notamment :

- Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP ;
- Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP ;
- Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP ;
- Porter secours à une personne blessée.

Modes opératoires des entreprises et éventuelles notes de service.

4- Liens avec les documents obligatoires et contractuels

Document Unique d'Évaluation des Risques.

PPSPS du chantier.

5- Informations utiles

Fournitures spécifiques Covid-19 :

- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...)
- Spray désinfectant



OPPBTP

Métier : Installations de pompes et travaux de pompage

Fiche n°
02

Thème : Installation sur site

- Savon liquide ou solution hydroalcoolique.
- Essuie-mains jetables.
- Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».

Les gestes barrières à tout moment



Dans le cas où la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque de protection est obligatoire

1- Description synthétique des activités/situations

Figurent dans le périmètre de la présente fiche les principaux travaux suivants :

Chargement et déchargement des matériels et des matériaux excédentaires.

Ne sont pas compris dans le périmètre de la présente fiche :

/

Le référent Covid-19 sera la ressource afin d'informer les salariés et veiller à l'application des consignes.

2- Évaluation des conditions de mise en œuvre du Guide sanitaire Covid 19 pour la Construction

Selon les Professionnels réunis sous l'égide du SNECOREP, les activités objet de la présente fiche ont fait l'objet d'une évaluation du niveau des remédiations afin d'être réalisées aux conditions sanitaires essentielles. La présente fiche ne se substitue pas à l'analyse des risques de l'entreprise.

Appréciation générale du **niveau de difficulté d'adaptation** du ou **des modes opératoires** en référence au Guide BTP dans sa version du 10 avril 2020.

Les trois niveaux sont d'exigence égale quant aux préconisations du guide de l'OPPBTP. Ils se distinguent sur les modalités de mise en œuvre.

- **Niveau 1** : mesures avec adaptation des modes opératoires et de l'organisation.
- **Niveau 2** : mesures nécessitant des changements importants des modes opératoires et de l'organisation.
- **Niveau 3** : mesures exigent des changements majeurs des modes opératoires et de l'organisation.

Pour ce thème, la **couleur du niveau** est VERTE (niveau 1).

Mesures barrières particulières à adopter pour satisfaire le référentiel sanitaire :

Général :

- **Sensibiliser tout le personnel** aux consignes spécifiques au Covid-19.

Pour toutes les activités ne nécessitant qu'un salarié :

- **Se laver les mains** à chaque changement de lieu d'activité ou utiliser du gel hydro alcoolique si impossibilité de lavage à l'eau ;
- Se protéger les mains.

Pour toutes les activités nécessitant plus d'un salarié :

- Respecter les mesures précédentes ;
- **Respecter la distanciation** (minimum 1 m entre salariés) ;
- En cas d'impossibilité de conserver la distance de sécurité (port d'une charge lourde mais ne permettant pas de garder une distance de 1 m entre les opérateurs petite par exemple), le **port du masque et des lunettes** de protection est **obligatoire**.
- À la fin du travail :
 - **Désinfecter l'outillage commun** (Nettoyer tout endroit où vous êtes susceptibles de poser les mains).
 - **Jeter les masques** dans la poubelle ou le container adéquat.
 - **Désinfecter les lunettes** de protection.

Déchets :

- **Fermer** hermétiquement les sacs à déchets.
- **Se laver les mains** après manipulation des sacs.

REX :

Chaque fin de journée, **faire remonter** à la hiérarchie les **problèmes rencontrés** sur site et/ou les **solutions trouvées**.

3- Ressources documentaires associées

Guide de préconisations de sécurité sanitaire dans la construction :

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Sante/Covid-19-mise-a-jour-des-preconisations-de-securite-sanitaire-dans-la-construction-au-sujet-des-masques>

Boite à outils :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Covid-19-Preconisations-de-securite-sanitaire-pour-les-chantiers-du-BTP/La-boite-a-outils-Covid-19>

Fiches établies dans le cadre du guide de préconisation Covid 19 par l'OPPBTP, dont notamment :

- Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP ;
- Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP ;
- Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP ;
- Porter secours à une personne blessée.

Modes opératoires des entreprises et éventuelles notes de service.

4- Liens avec les documents obligatoires et contractuels

Document Unique d'Évaluation des Risques.

PPSPS du chantier.



OPPBTP

Métier : Installations de pompes et travaux de pompage

Fiche n°
04

Thème : Repli du chantier

5- Informations utiles

Fournitures spécifiques Covid-19 :

- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...)
- Spray désinfectant
- Savon liquide ou solution hydroalcoolique.
- Essuie-mains jetables.
- Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».

Les gestes barrières à tout moment



Dans le cas où la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque de protection est obligatoire

1- Description synthétique des activités/situations

Figurent dans le périmètre de la présente fiche les principaux travaux suivants :

- Montage et démontage de tuyauteries,
- Montage et démontage d'équipements,
- Installation d'armoires électriques,
- Installation des pompes,
- Soudure,
- Mise en service des installations.

Ne sont pas compris dans le périmètre de la présente fiche :


/

Autres fiches associées :

/

Le référent Covid-19 sera la ressource afin d'informer les salariés et veiller à l'application des consignes.

2- Évaluation des conditions de mise en œuvre du Guide sanitaire Covid 19 pour la Construction

 Selon les Professionnels réunis sous l'égide du SNECOREP, les activités objet de la présente fiche ont fait l'objet d'une évaluation du niveau des remédiations afin d'être réalisées aux conditions sanitaires essentielles. La présente fiche ne se substitue pas à l'analyse des risques de l'entreprise.

Appréciation générale du **niveau de difficulté d'adaptation** du ou **des modes opératoires** en référence au Guide BTP dans sa version du 10 avril 2020.

Les trois niveaux sont d'exigence égale quant aux préconisations du guide de l'OPPBTP. Ils se distinguent sur les modalités de mise en œuvre.

- **Niveau 1** : mesures avec adaptation des modes opératoires et de l'organisation.
- **Niveau 2** : mesures nécessitant des changements importants des modes opératoires et de l'organisation.
- **Niveau 3** : mesures exigent des changements majeurs des modes opératoires et de l'organisation.

Pour ce thème, la **couleur du niveau** est **VERTE (niveau 1)**.

Mesures barrières particulières à adopter pour satisfaire le référentiel sanitaire :

Général :

- **Sensibiliser tout le personnel** aux consignes spécifiques au Covid-19.

Pour toutes les activités ne nécessitant qu'un salarié :

- **Se laver les mains** au savon à chaque prise de poste et changement de lieu d'activité.
- **Désinfecter** sa **zone de travail** et son **matériel** (lingette, spray...).
- **Se protéger les mains** (gants usuels ou gants jetables).
- **Evacuer les déchets souillés** dans les poubelles adéquates (et les refermer).
- A la fin de l'activité **se laver les mains** au savon, ou bien utiliser du gel désinfectant si impossibilité de lavage proche.

Pour toutes les activités nécessitant plus d'un salarié :

- Respecter les mesures précédentes.
- **Respecter la distanciation** (minimum 1 m entre salariés).
- En cas d'impossibilité de conserver la distance de sécurité (port d'une charge lourde ne permettant pas de garder une distance de 1 m entre les opérateurs mais petite par exemple), le **port du masque et des lunettes** de protection est **obligatoire**.
- Manipulation de matériel et pièces : **éviter le prêt de matériel** entre utilisateurs et **porter des gants adaptés ou jetables**.
- En cas d'utilisation de matériel commun, **désinfecter ce matériel en fin de poste**.

3- Ressources documentaires associées

Guide de préconisations de sécurité sanitaire dans la construction :

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Sante/Covid-19-mise-a-jour-des-preconisations-de-securite-sanitaire-dans-la-construction-au-sujet-des-masques>

Boite à outils :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Covid-19-Preconisations-de-securite-sanitaire-pour-les-chantiers-du-BTP/La-boite-a-outils-Covid-19>

Fiches établies dans le cadre du guide de préconisation Covid 19 par l'OPPBTP, dont notamment :

- Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP ;
- Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP ;
- Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP ;
- Porter secours à une personne blessée.

Modes opératoires des entreprises et éventuelles notes de service.

4- Liens avec les documents obligatoires et contractuels

Document Unique d'Évaluation des Risques.

PPSPS du chantier.

5- Informations utiles

Fournitures spécifiques Covid-19 :

- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...).
- Spray désinfectant.
- Savon liquide ou solution hydroalcoolique.
- Essuie-mains jetables.
- Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».